

AA386

BASES

1 jour 7 heures

590 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Contrôle des pratiques commerciales en assurance

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre réglementaire.
- Identifier les priorités fixées par l'ACPR.
- Intégrer les nouvelles exigences induites par la DDA.
- Augmenter la capacité d'anticipation et se préparer efficacement au contrôle de l'ACPR.

PROGRAMME

A. CARTOGRAPHIER LES OBJECTIFS PRONÉS PAR L'ACPR

1. Protection de la clientèle : contrôle des opérations de commercialisation des contrats de prévoyance et vie
2. Diligence : garantir le bon déploiement de la gestion des réclamations

B. INTÉGRER LES NOUVELLES MESURE DE RENFORCEMENT DE LA DDA (2018)

1. Gouvernance produit et surveillance
2. Information et transparence
3. Rémunérations et conflits d'intérêt
4. Devoir de conseil
5. Formation continue

C. CONNAITRE LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DE L'ACPR

1. Mesures de police administrative
2. Mesures de sanctions disciplinaires
3. Mesures d'échanges d'informations
4. Evolution de la supervision

PUBLIC

- Conseillers, téléconseillers
- Commerciaux
- Agents, courtiers
- Gestionnaires
- Managers de proximité
- Équipes marketing

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

POINTS FORTS

La bonne acquisition des connaissances est régulièrement validée à travers des questionnaires et cas pratiques.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2019

PARIS

Le 29 janvier

Le 19 septembre 

BORDEAUX

Le 29 janvier

Le 19 septembre

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.